L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 8 DECEMBRE 1872. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 8 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN: LUNDI.

Par Hofman, Marks & Co., à leur salle d'encan, au No 32 de la rue de Chartres — marchandises sèches, chapeaux, étagerie, drap, manteaux, velours et drap.

Par Vincent & Co., aux Nos 61 et 64 de la rue de la Douane :—jouets, sacs en cuir, cannes, coutellerie et articles de variété.

Par Stern Bros., au No. 16 de la rue de Chartres,—bottes, souliers et brodequins.

Diplomatie. — Mardi, 17 décembre, à 11 heures du matin, M. Placide J. Spear, encanteur, vendra, Passage de la Bourse, No 46, près de la rue de la Douane, la plus grande collection et le plus bel assortiment de diamants qui aient jamais été mis en vente à la Nouvelle-Orléans. Il y aura des places spéciales pour les dames qui désireront assister à cette vente.

SPECTACLES.

Dimanche, 8 Décembre 1872.

ORLÉA.—Le Courrier de Lyon, drame, et, le 1er CHARLES.—Début de Mme Caise — Les Bavards.

ACADÉMIE. — Davy Crockett.

MUSÉE D'ANATOMIE.—40 rue St-Charles.

De plus fort en plus fort.

Nous avons été informé, dans la soirée, que le juge Durell a lancé une injonction qui dépasse, comme nouveauté judiciaire, tout ce que l'imagination la plus fertile eût pu inventer. Sur la demande de M. Antoine, défense a été faite par le juge à tous les membres de la Législature, élus par le peuple de la Louisiane, mais non confirmés par le bureau des affidés de M. Kellogg, c'est-à-dire Bovée, Longstreet, Lynch et Hawkins, de se réunir, soit en séance régulière pour remplir les fonctions de législateurs, soit en assemblée particulière (caucus) pour se consulter entre eux. Ceux qui désobéiront à cet ordre sont menacés d'être poursuivis pour mépris de cour. Si cela continue, la population tout entière devra être poursuivie pour mépris de cour.

Le temps nous manque pour faire des commentaires sur cette décision. En est-il besoin, d'ailleurs? Une injonction d'un juge défendant à une législature de siéger, c'est là une procédure inconnue dans le droit ancien.

Le juge Durell ne reconnait comme membres de la Législature que ceux qui ont été déclarés élus, sur des documents dont la nature et le caractère restent un mystère, par le Bureau précité. Or, si nous analysons la composition de ce Bureau, nous trouvons que MM. Longstreet et Hawkins ont été nommés membres de ce bureau par M. Lynch tout seul, puisque M. Herron n'était pas le véritable secrétaire d'Etat. Quant à M. Bovee, comme il ne remplissait pas les fonctions de secrétaire d'Etat à l'époque de l'élection, il n'aurait pas, d'après les théories du juge Durell, le droit de s'occuper de cette élection.

Toute l'autorité du Bureau repose donc sur M. Lynch, ou, en d'autres termes, le juge Durell a résolu de soumettre la Législature à la loi de Lynch — dangereux précédent!

Nous engageons nos concitoyens à rester calmes devant cette nouvelle attentate aux droits du peuple de la Louisiane. Il faut demander au Président et au Congrès d'envoyer ici une commission impartiale, et surtout de la faire accompagner d'un médecin aliéniste.

Certain juge a fait prévenir hier son greffier qu'il ne siégerait pas parce qu'il était malade. Il n'en a pas moins lancé des ordres très sévères—de son lit sans doute; ce qui fait dire à un avocat : "Ces ordres n'émanent pas d'un lit de justice."

La politique de Grant.

Nous nous plaignons, il y a quelques jours, de n'avoir vu se dessiner dans le message aucune politique ni pour l'intérieur ni pour l'extérieur. Nous n'aurons pas attendu longtemps pour apprendre à connaître le genre de politique que M. Grant avait gardé derrière le rideau pour les affaires de l'intérieur. Grant a laissé dire à ses ministres ce qu'ils ont voulu; de là le caractère incolore de ce document composé de pièces et de morceaux qu'on a servi au Congrès sous le titre prétentieux de message. Mais Grant qui n'aime ni à parler ni à écrire, n'a pas voulu laisser longtemps la république et le monde en suspens sur ses intentions, et il a saisi l'occasion que lui offrait l'imbroglio électoral en Louisiane pour affirmer sa politique, de façon à ce qu'il ne fût pas possible de se méprendre sur ses intentions et ses vues.

Un froncement des sourcils de ce moderne Jupiter a mis en mouvement le télégraphe et, en position les mitrailleuses. Oui! la mitraille, le canon—cet *ultima ratio regum*—tel est désormais le pouvoir suprême devant lequel doivent s'incliner les électeurs de cette république, lorsque leurs votes n'auront pas été conformes au bon plaisir du maître ou aux désirs de ses proconsuls.

La politique intérieure de Grant est donc bien claire et bien définie: c'est la force substituée partout à l'expression du suffrage universel, l'obéissance absolue au pouvoir central succédant à la liberté d'action des Etats, même dans leur sphère électorale locale. Il n'y a pas à s'y méprendre, et, comme nous l'avons dit hier, il n'y a pas de recours possible ni au pouvoir judiciaire, ni au pouvoir législatif, pouvoirs aujourd'hui subordonnés et assoupis à l'obéissance, il n'y en a pas davantage à la force. Il ne reste donc d'autre remède que d'en appeler de Grant égaré à Grant mieux informé, de même que le soldat macédonien en appelait de Philippe ivre à Philippe sobre.

Cette mise en lumière subite—à nos dépens—de la politique intérieure arrêtée par Grant, nous fait présager quelque chose d'analogue pour la politique extérieure. Quel sera l'Etat voisin choisi pour recevoir le coup qui fera connaître au monde les visées de notre César? C'est ce que nous ne saurions dire exactement. La mercuriale sur l'esclavage, insérée dans le message, semblerait désigner Cuba, mais le silence—bien plus éloquent peut être—gardé à l'égard de Saint-Domingue, nous fait croire que c'est ce dernier pays qui va fournir à Grant l'occasion d'affirmer par les baïonnettes sa politique extérieure.

D'abord, c'est un pays faible comme l'est la Louisiane. Ensuite, il y a là à reprendre en sous-œuvre des projets qui n'ont été abandonnés qu'à regret. Et puis, Saint-Domingue n'a pas d'alliés, pas de sympathies. On peut l'écraser impunément. Enfin, Saint-Domingue occupé, c'est un point d'appui, une base d'opérations pour agir sur les autres pays dont les rivages sont baignés par les eaux du Golfe du Mexique. Mais, arrêtons-nous, car nous prêtons probablement au Taciturne de la Maison Blanche des vues à trop longue portée.

Ajoutons seulement que l'agglomération de plusieurs milliers d'hommes de troupes à la Nlle-Orléans, le soin que l'on met à colorer de divers prétextes cette agglomération, couvrant peut-être les préparatifs d'une expédition militaire dont le but n'est pas uniquement la hâtisse qui sert de Maison d'Etat au gouvernement de la Louisiane. Ce n'est encore qu'une supposition de notre part, mais, avant peu, nous saurons si Grant ménage à l'Union une nouvelle surprise qui servirait à faire diversion à l'impression que ne saurait manquer de produire le coup d'Etat qu'il vient d'accomplir en Louisiane.

Les personnes qui sortent de bonne heure le matin, feront bien, pour éviter l'influence du brouillard ou de la fraîcheur sur un estomac à jeun, de prendre un petit verre d'Amer de Gusco Wanata en guise de magnane.

M. Guyot-Montpayroux est décidément un homme fort capricieux, dit *Paris-Journal*. — Voici ce qui lui donne pas à Paris l'air d'changement hier.

—Son fils est revenu Avenue Pierret.

Matières à lire.

On trouvera les matières à lire réparties dans les quatre pages du journal.

LA MATERNELLE.

Nous avons invité un *Propagateur Catholique* la réponse faite par notre confrère à une objection qui avait été présentée au système sur lequel repose la nouvelle société d'assurances sur la vie, *La Maternelle*. Cette réponse nous paraît convaincante :

Nous répondrons seulement dans ce numéro à une objection qui nous a été faite par un de nos amis, très bienveillant du reste, et qui cherchait à nous prouver qu'un placement hypothécaire fait, à la naissance d'un enfant, par un père de famille prévoyant, pouvait donner à cet enfant, au bout de vingt ans, une somme presqu'égale à celle que promettent les calculs qui nous ont servi de base pour nos tableaux de démonstration ; et qu'en admettant même une certaine différence dans le produit des intérêts capitalisés, et des bénéfices, cette différence ne compensait pas la chance de perdre le capital primitivement versé, en cas de mort du bénéficiaire.

Dans de semblables questions pour être comprise il faut être bref, et nous demanderons, en admettant même qu'il y ait des pères de famille assez prévoyants pour placer une somme déterminée à la naissance d'un enfant, pour lui faire une dot à sa majorité, si ces pères de famille trouveront toujours, pour une somme déterminée et fruitée, un placement certain et renouvelable pendant vingt ans, afin d'en pouvoir capitaliser les intérêts? Cela est certainement impossible. Il ne nous faut pas de faire des chiffres sur le papier et de trouver au total, il faut voir la chose pratique.

Eh bien! ce qu'un particulier ne peut pas faire, une société réunissant toutes les sommes fractionnées à Finfini pour en faire un capital considérable, peut trouver des garanties meilleures et avantageuses pour l'emploi de ce capital, sans perte d'intérêts, sans frais de renouvellement, de commissions, et sans une foule d'embarras.

Puis enfin, cet exemple qui serait donné par un homme pouvant à la naissance d'un enfant disposer d'un capital assez important pour un placement hypothécaire pour en faire une dot à un enfant est une exception.

On ne fait pas un placement hypothécaire pour des sommes minimes, et " La Maternelle " est instituée justement pour faire participer tous les enfants et toutes les personnes majeures moins fortunées, aux avantages réservés jusqu'à présent aux capitalistes. La plus petite mise, dans le capital que " La Maternelle " aura à faire valoir, participera, à son prorata, à tous les bénéfices de la Société, sans un jour d'intérêt de perte, sans préoccupation d'aucune sorte, et sans avoir à craindre la perte du capital, puisque les opérations de la Société ne l'exposeront jamais dans la spéculation, n'ayant pas de profits à réserver à un capital actif, et que la composition de son Conseil de Direction sera toujours une garantie de bonne et paternelle administration.

Hier, dit la *Patrie*, a commencé, devant le tribunal correctionnel de Lille, l'affaire de M. Casper, négociant à Londres, qui avait consenti, le 16 octobre 1871, un marché pour la fourniture de cinquante mille paires de souliers pour la somme de deux cents quatre vingt mille francs ; la chaussure ayant été reconnue mauvaise lors de la livraison des dernières sept mille paires, l'Etat s'est porté partie civile et réclame de ce chef cent vingt mille francs. L'audition des témoins, au nombre de 25, est commencée.

Avec l'hiver revient le temps des bons dîners, dans lesquels la bonne chère invite à surcharger l'estomac, des soupers fins qui fatiguent aussi cet organe, il est donc nécessaire de le tonifier pour lui permettre de supporter ce surcroit de travail. Un petit verre d'Amer de Gusco Wanata est souverain pour donner à messer Gaster une nouvelle vigueur.

L'effervescence politique de ces derniers jours, pas plus que la suppression des chars de ville, n'a empêché la foule de se porter aux magasins Ursulines et Pontchartrain, coin des rues de Chartres et Ursulines, et coin des rues des Français et Victoire, où la vogue va toujours croissant grâce à l'excellente qualité et aux bas prix des chaussures qui s'y vendent.—Les travaux d'agrandissement et d'amélioration, nécessités par l'affluence toujours croissante des acheteurs y sont terminés, et il est devenu facile de répondre à toutes les demandes quelque nombreuse qu'elles soient.

ASSESSEMENT Nos. 116, 117 et 118.—Voyez la colonne des notices spéciales—mort de Louis Geldsmith, Juman Williams et Henry Serré—payable au bureau de la "Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Associat ..n of Louisiana," rue du Camp, No. 19. Montant payé depuis l'organisation (quatre ans) $284,250 00. 7f

La diarrhée accidentelle ou chronique, la débilité habituelle des intestins cèdent promptement à l'usage quotidien des Amers de Gusco Wanata, qui sont en même temps un excellent fébrifuge.

A ceux qui désirent de belles et bonnes chaussures, nous recommandons les magasins Pontchartrain et Ursulines, encoignure des rues des Français et Victoire, et encoignure des rues de Chartres et des Ursulines, qui viennent de recevoir, pour les fêtes, un assortiment des plus variés et des plus complets, et qu'ils vendent à des conditions de bon marché extraordinaires.

Monsieur Singe,

LA Revue que vous avez composée, tous le nom de BALSAMIQUE DES PYRÉNÉES, me paraît être infiniment supérieure aux préparations alcooliques et fétides de tous les autres genres qui ont dans l'usage de prendre après les repas. L'heureux choix des plantes médicinales qui entrent dans sa composition, la quantité considérable de principes stimulants qu'elle renferme, en font une boisson à la fois salutaire et agréable. Les estomacs faibles, délicats ou atteints d'dyspepsie faciliteront, en la supportant très-bien, et il n'est pas douteux qu'en déterminant une sécrétion plus abondante des sucs gastriques, elle ne facilite singulièrement le travail de la digestion.

J'ai l'honneur de vous présenter mes respects.

Signé : L. DANGLADE,
Docteur Médecin.

Tarbes, le 25 mai 1869

Grand dépôt de la BALSAMIQUE DES PYRENEES, chez MM. Queyrens et Bois, coin des rues Bienville et Vieille-Levée. 2 déc—

MARIÉ, le 28 novembre, à Christ Church, par le Rév. Campbell Fair, M. E. WEYMOUTH à Mlle FREDERIKA J. VAN SLOOTEN, tous deux de cette ville.

Décédé hier matin, à une heure un quart, à l'âge de quarante-six ans, LEOPOLD BENNET TASSIN, natif de St. Sorlin, Ile-de-Villafranche, France. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles, qui auront lieu de ses restes mortels au cimetière de l'Hôpital, à 2 heures de l'après-midi, aujourd'hui, dimanche.

Décédé hier soir, à 10 heures, à l'âge de quarante-huit ans, FÉLIX CHEVAL. Les amis et connaissances des familles Vivant et Cheval sont priés d'assister, sans autre invitation, à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, dimanche, à trois heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, Promenade Carondelet, entre les rues Venus et Bienville.

Décédée hier, 7 du courant, à 5 heures du matin, à l'âge de 56 ans, LOUISE HENRIETTE MAYENOT, épouse de Gustave Landeau. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue des Ursulines, entre les rues Rampart et Prieur.

De la part des familles Landeau, Mayenot et Carrière.

MISSE FUNÈBRE.

Une messe sera célébrée LUNDI prochain, 9 décembre, à sept heures précises, à l'église St-SIMÉON ESNARD.

Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.

De la part de ses enfants.

Harmonie de la Société d'Amphion, fondée en 1845, incorporée en 1853. Les membres actifs et honoraires de la Société d'Amphion sont priés de se réunir en uniforme, dimanche, 8 du courant, à 2 heures de l'après-midi, au local de la Société, rue de Bourbon, entre les rues Conti et St. Louis, pour assister aux funérailles de leur regretté confrère, M. LOUIS GOLDSMITH, décédé à la Nlle-Orléans, le 7 décembre 1872. Ils sont priés de se réunir à 1 heure